

PLAN DE COOPÉRATION

Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre



**Réalisé sous l'égide de
l'Association canadienne des réserves de la biosphère**

Avril 2002

Avant-propos

La Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre vise, par la réalisation d'un Plan directeur de développement, à harmoniser les usages au Lac Saint-Pierre en favorisant l'adhésion de l'ensemble des utilisateurs aux trois fonctions de la réserve de la biosphère. Cette démarche est également associée à la réflexion concernant la mise en place d'un Plan de coopération provenant de l'Association canadienne des réserves de la biosphère, ce qui permet à la Coopérative de solidarité de jumeler l'élaboration de son Plan directeur de développement écotouristique à une réflexion plus large englobant l'ensemble des acteurs au Lac Saint-Pierre.

Suite aux réunions du conseil d'administration tenues les 22 janvier et 13 février 2002, la Coopérative a élaboré un canevas de travail et formé un comité responsable. En font partie Hélène Gignac, Linda Trottier et Normand Gariépy. Le rapport préliminaire du projet de Plan de coopération a été adopté par le conseil d'administration le 2 avril 2002.

En résumé, dans le cadre de la réalisation du Plan directeur de développement écotouristique de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, diverses rencontres avaient été prévues avec des intervenants politiques, touristiques et environnementaux du territoire afin de leur faire part de l'approche écotouristique préconisée. D'autres rencontres, réunissant différents acteurs œuvrant dans le cadre d'une ou l'autre des fonctions de la réserve de la biosphère (conservation - développement - recherche - éducation), devaient également avoir lieu. Ces dernières visaient à les sensibiliser à la démarche et à connaître leurs projets de développement, mais avaient été reportées à plus tard, faute de temps et d'argent. L'acceptation des projets de plan de coopération présentés par l'Association canadienne des réserves de la biosphère nous a ainsi permis d'initier rapidement la réflexion sur l'avenir de la réserve avec l'ensemble des acteurs présents au Lac Saint-Pierre.

I. Introduction par l'Association canadienne des réserves de la biosphère

Qu'est-ce qu'une réserve de la biosphère et quel rôle la coopération y joue-t-elle?

Une réserve de la biosphère est une zone choisie par un comité national, proposée par le pays où elle se trouve et désignée par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) afin de faire la démonstration d'approches innovatrices pour vivre et travailler en harmonie avec la nature. Il existe plus de 400 réserves de la biosphère dans 91 pays et chacune d'elle est typique de l'un des grands écosystèmes du monde.

Le mot «biosphère» signifie «sphère de vie», et représente toutes les parties vivantes de la planète Terre. Le mot «réserve» signifie qu'il s'agit d'une zone importante du monde qui a été reconnue pour ses qualités spéciales. L'UNESCO utilise un mot qui peut être traduit et peut être compris dans différents pays. L'utilisation de ce terme ne signifie pas que ces endroits sont soustraits à l'utilisation humaine et au développement - l'activité humaine et la santé des gens et des communautés font partie du programme des réserves de la biosphère. Ensemble, les mots «réserve de la biosphère» soulignent une zone spéciale de la biosphère où les gens font la démonstration de meilleures approches de la conservation et de l'utilisation durable des ressources.

Des zones protégées sont incluses comme zones centrales, car elles servent de référence concernant l'état naturel des écosystèmes représentés par les réserves de la biosphère. Les informations provenant de ces zones centrales peuvent servir à évaluer la durabilité des activités ou encore le maintien de la qualité de l'environnement dans les zones avoisinantes. Les gestionnaires des zones centrales peuvent

également fournir des ressources aux projets élaborés par les résidents, les entreprises et d'autres partenaires de la réserve de la biosphère. Un comité ou une organisation avec une forte représentation de la communauté assure normalement l'orientation des activités de la réserve de la biosphère, au Canada.

La grande partie extérieure d'une réserve de la biosphère forme la zone de coopération. C'est dans cette zone que les gens vivent et travaillent en utilisant de façon durable les ressources naturelles de la zone. Ce terme souligne le rôle de la coopération comme moyen d'atteindre les objectifs d'une réserve de la biosphère.

L'autorité sur l'utilisation des terres et des eaux ou sur la planification n'est pas changée lorsqu'une réserve de la biosphère est désignée au Canada. Les compétences gouvernementales et les droits privés demeurent les mêmes qu'avant la désignation. La signature d'un intervenant sur le document de mise en candidature d'une réserve de la biosphère ne signifie qu'un engagement moral, et non légal, à coopérer avec d'autres pour atteindre les objectifs d'une réserve de la biosphère.

Les trois principales fonctions d'une réserve de la biosphère sont : la conservation de la biodiversité, le développement durable, et le soutien de la logistique. Le terme « logistique » a trait aux activités d'éducation, de recherche, de formation et de surveillance que les partenaires d'une réserve de la biosphère fournissent à l'appui de la conservation et du développement. L'éducation, la recherche, la formation, etc. aident à bâtir la capacité locale de prendre des décisions éclairées et de les mettre en œuvre. La planification que supposent ces activités aide les résidents dans une réserve de la biosphère à identifier leurs propres besoins et à y répondre, à leur propre façon. Elle permet aussi d'obtenir le soutien étendu de tous les secteurs de la communauté ou des communautés associées à la réserve de la biosphère.

Les résidents et les organisations au sein d'une réserve de la biosphère recourent à de multiples activités pour assurer la conservation et le développement durable à leur propre façon; ils ont aussi l'occasion de partager leurs découvertes avec d'autres. Cela se fait souvent de façon informelle, lorsque les gens de la région avoisinante constatent l'apparition d'une expertise communautaire dans la réserve de la biosphère et désirent pousser les choses un peu plus loin. Il existe également des réseaux officiels où échanger des renseignements. L'Association canadienne des réserves de la biosphère permet aux réserves de la biosphère qui en sont membres de communiquer entre elles, en plus d'assurer la coordination. Parallèlement, le réseau canadien des réserves de la biosphère - Étudiants et recherche fait appel à des volontaires pour renseigner les étudiants post secondaires et les chercheurs au sujet des études sur les réserves de la biosphère qu'ils envisagent d'effectuer. Au plan international, il existe un réseau mondial des réserves de la biosphère qui facilite les rencontres et les échanges entre les coordonnateurs des réserves de la biosphère. L'UNESCO appuie ce réseau et facilite la diffusion des réussites dans les divers pays. Des projets et des études mixtes se déroulent à l'échelle nationale et internationale.

L'UNESCO a encouragé les coordonnateurs des réserves de la biosphère à élaborer des plans de gestion ou des plans de coordination afin d'accroître leur efficacité. Dans des pays comme le Canada, où la plupart des coordonnateurs n'ont aucune autorité sur l'utilisation des terres, les activités de la réserve de la biosphère dépendent de la coopération. Pour cette raison, le terme Plan de coopération convient mieux. Comme vous pourrez le voir dans ce plan, l'accent est mis sur le partenariat et la participation. Le plan est élaboré à l'intention des résidents, des entreprises et d'autres organisations et agences de la réserve de la biosphère. Dans le plan, les buts des trois fonctions de la réserve de la biosphère sont intégrés aux défis et aux actions qui reflètent le mieux les besoins et souhaits locaux.

Cette approche de coopération encourage l'innovation, favorise la fierté à l'égard des réalisations locales, et crée le désir de partager ces expériences au Canada et avec d'autres pays du monde.

II. Historique de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

Le projet de reconnaissance de la région du Lac Saint-Pierre comme réserve de la biosphère fut initié au début des années 1990 par l'Office de tourisme « *les vallées de l'archipel du lac Saint-Pierre* ». La Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu a pris le relais à compter de 1994. Dès le départ, le projet a fait l'objet d'une vaste consultation sous-régionale et a reçu l'aval de nombreux intervenants politiques et économiques de la grande région du Lac Saint-Pierre. Le projet fut priorisé par les trois régions administratives du Lac Saint-Pierre et présenté dans le cadre de l'ÉcoSommet 1996, démarche mise en branle par le gouvernement du Québec. C'est à la suite de cette initiative que le projet fut retenu comme l'un des dossiers les plus porteurs d'avenir au Québec.

Divers organismes de conservation et de développement (la Fondation de la Faune du Québec, la Société montréalaise de développement, le Conseil régional de développement Lanaudière, la Société d'aide au développement des collectivités du Bas-Richelieu, la Zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre), une entreprise privée (QIT-Fer et Titane), le ministre québécois du Développement des régions, monsieur Guy Chevrette, et les deux paliers de gouvernement, via le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et Environnement Canada, ont été mis à contribution afin de permettre à la Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu de réaliser les diverses étapes menant à la présentation du cahier de charge à l'UNESCO. Ces principales étapes furent :

- ? présentation du projet et demande d'appui aux 5 MRC du territoire du Lac Saint-Pierre;
- ? analyse des règlements d'urbanisme des 20 municipalités riveraines;
- ? présentation du projet et demande d'appui aux 20 municipalités riveraines;
- ? présentation des propositions d'amendement aux municipalités concernées.

Lors de la présentation des propositions d'amendement aux municipalités, la vingtaine de municipalités concernées ont accepté de modifier leur réglementation d'urbanisme en faveur de la protection du milieu naturel. Les municipalités se sont également engagées à modifier leur réglementation de façon à permettre tout projet d'aménagement servant à assurer la protection et la conservation des milieux faunique et floristique existants, de même que ceux visant à augmenter la production faunique du milieu et à améliorer la qualité générale du site dans l'ensemble des zones étudiées. Plusieurs municipalités du Lac Saint-Pierre avaient déjà identifié des zones de conservation et d'observation dans leur règlement de zonage. La démarche de reconnaissance de réserve de la biosphère leur a permis d'associer protection de leur environnement naturel et développement touristique. Nouvel axe de développement, l'écotourisme est désormais perçu dans les municipalités concernées, « comme un moyen de protéger, de restaurer et de maintenir les écosystèmes naturels attrayants et fragiles tout en stimulant l'économie des communautés locales qui protègent leur capital naturel ».

III. Caractéristiques de la région

La région du Lac Saint-Pierre constitue l'une des composantes majeures de l'écosystème du Saint-Laurent. Elle fait partie des basses terres du Saint-Laurent mais y occupe une place unique. Son environnement exceptionnel recèle des trésors inestimables. L'érablière argentée, de plus en plus rare au Québec, est omniprésente dans la région et forme l'association arborescente

dominante. On y retrouve la plus importante plaine d'inondation en eau douce au Québec. Au printemps, les eaux submergent plus de 7 000 ha de prairies naturelles, d'arbustales, de forêts riveraines et 4 000 ha de terres cultivées qui sont utilisées par plus de 800 000 oiseaux en période de migration printanière. C'est ce qui en fait la plus importante halte migratoire de la sauvagine dans tout l'Est du Canada. Au cours des cinquante dernières années, 70 % des marais ont disparu le long du Saint-Laurent. 20 % des marais restants se retrouvent au lac Saint-Pierre, soit une superficie de 8 000 ha. Les herbiers aquatiques occupent 6 200 ha et la faune y est très présente. Ils servent entre autres de support aux invertébrés, à l'alimentation et à la reproduction du poisson. On y dénombre la plus importante héronnière en Amérique du Nord au milieu des habitats protégés et reconnus comme site RAMSAR.

Qui plus est, cet environnement exceptionnel côtoie chaque jour une foule d'activités humaines : l'agriculture, la chasse, la pêche, les aménagements fauniques, la villégiature, la plaisance, la navigation marchande, le commerce et l'industrie légère. Au cours de la dernière décennie, la région du Lac Saint-Pierre est l'endroit au Québec qui a le plus bénéficié de gestes de conservation des habitats fauniques. Ainsi, c'est plus de 15 000 000 \$ qui y ont été investis en faveur de la conservation, et ce principalement via l'acquisition et l'aménagement de terrains privés par les différents gouvernements et les organisations de conservation.

Outre les caractéristiques énoncées précédemment, on y retrouve aussi :

- ? Un territoire demeuré à 90 % naturel;
- ? Le plus important archipel du Saint-Laurent avec 103 îles;
- ? 20 % de tous les marais du Saint-Laurent;
- ? 50 % des milieux humides du Saint-Laurent;
- ? 27 espèces de plantes rares;
- ? 79 espèces de poissons dont 2 figurants sur la liste des espèces menacées;
- ? La plus importante halte migratoire de sauvagine du Saint-Laurent;
- ? 288 espèces d'oiseaux observées dont 116 considérées comme nicheuses;
- ? 12 espèces d'oiseaux faisant partie de la liste des oiseaux menacés du Québec;
- ? Première halte migratoire printanière de l'Oie des Neiges sur le Saint-Laurent;
- ? La plus importante héronnière en Amérique du Nord;
- ? Les plus importants gestes de conservation au Québec.

Le territoire de la réserve de la biosphère est d'une superficie totale de 480 km². Plus de 50 % des habitats de la faune y sont protégés par le biais d'acquisition à des fins de conservation. Les aires centrales d'une superficie totale de 3 135 ha sont composées de deux habitats, un insulaire et un côtier, tous deux essentiels à la région du Lac Saint-Pierre. Les zones tampons d'une superficie totale de 12 408,58 ha sont composées d'habitats insulaires et côtiers et sont toutes aussi importantes. D'une superficie totale de 32 456,42 ha, les aires de transitions bordent tout le pourtour du Lac Saint-Pierre.

☞ **L'aire centrale**

Le refuge faunique de la Grande-Île est sous la protection de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Elle détient le statut de refuge faunique en vertu de cette loi et est de tenure publique, soit la propriété du ministère québécois de la Faune et des Parcs. Elle abrite la plus importante héronnière en Amérique du Nord et au monde présentement, en raison des 5 000 individus qui s'y reproduisent.

Le refuge d'oiseaux migrateurs de la Défense Nationale est sous la protection de la *Loi sur les oiseaux migrateurs*, de la *Loi de la Défense Nationale* et est de tenure publique soit la propriété de la Défense Nationale. Il abrite en période de migration automnale la majorité de la sauvagine au lac Saint-Pierre soit environ 150 000 individus.

☞ **Les zones tampons**

Les zones tampons sont composées d'habitats insulaires et côtiers. Elles sont de tenure publique et privée. Celles de tenure publique sont la propriété des gouvernements canadien et québécois. Quant à celles de tenure privée, elles bénéficient d'une protection par acquisition pour fins de conservation. Elles font partie d'une désignation comme site RAMSAR. Il est permis sur ces territoires : la villégiature, l'agriculture, la chasse, le piégeage et l'ornithologie.

☞ **L'aire de transition**

De tenure privée, elle est affectée par plusieurs réglementations dont les règlements d'urbanisme et schémas d'aménagement des villes, municipalités et municipalités régionales de comté. Sous réserve de cette réglementation, l'utilisation du territoire qui en résulte en est une des plus variées. L'activité agricole est la plus répandue dans cette zone et y est fortement protégée par la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

III. Vision de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

« Favoriser la conservation, le développement et l'appui logistique de cet exemple de développement durable pour la pérennité des usages et de la biodiversité en concertation avec le milieu ».

IV. Défis pour la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre

La reconnaissance officielle par l'UNESCO est arrivée en novembre 2000. La Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre vise, par ses activités, à accélérer un développement économique durable de la région du Lac Saint-Pierre. Elle a choisi d'aborder son développement par l'écotourisme qui se définit comme suit : « *activités touristiques réfléchies qui initient à l'histoire culturelle et naturelle tout en préservant l'intégrité des écosystèmes et en produisant des avantages économiques qui favorisent la préservation* ». Ce choix démontre bien une nouvelle maturité qui s'est implantée au Lac Saint-Pierre depuis la démarche du projet de reconnaissance de la région du Lac Saint-Pierre comme réserve de la biosphère.

Le projet de réserve de la biosphère a en effet amené un changement de mentalité favorable à la poursuite d'un développement durable qui se retrouve au sein du mandat et des objectifs de la Coopérative. La Coopérative de solidarité veut mettre les trois fonctions de la réserve de la biosphère au premier plan dans tous les projets de développement qu'elle orchestrera, ce qui devrait se traduire par une prise de conscience de tous les intervenants en faveur du développement durable de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. Afin d'y arriver, la Coopérative a commandé un Plan directeur de développement afin de faire la synthèse des études actuelles et préciser les caractéristiques biologiques, les usages et les projets pertinents à son développement et à sa conservation. Il ne s'agit pas de refaire à nouveau des inventaires qui existent déjà, mais bien de franchir une étape importante qui consiste à définir une vocation globale pour la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.

Le plus grand défi de la réserve sera de pouvoir compter sur tous : dans l'adhésion au Plan directeur, dans la reconnaissance des trois fonctions de la réserve de la biosphère, et surtout dans un développement durable du Lac Saint-Pierre. Il deviendra primordial, lors de la consultation élargie qui accompagnera la présentation du Plan directeur de développement, d'établir et de faire connaître des mécanismes de coopération. Ces mécanismes de coopération permettront de reconnaître que les usages et les usagers peuvent et doivent intégrer les trois fonctions de la réserve de la biosphère.

La fonction de **Conservation** implique la contribution à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique. Cette dernière est bien prise en main par les divers paliers de gouvernements, les organismes de conservation locaux et nationaux. Diverses actions mises en branle dans le passé en faveur de la protection de cet écosystème unique sont maintenant citées en exemple.

La fonction de **Développement** vise à favoriser un développement économique et humain durable qui non seulement tient compte de l'environnement naturel du lac Saint-Pierre, mais mise sur cet environnement pour consolider son développement économique et social. Cette fonction est également bien orchestrée au Lac Saint-Pierre. On y retrouve comme acteurs majeurs les 20 municipalités riveraines et 5 municipalités régionales de comté, les divers organismes de développement et intervenants sociaux économiques.

Finalement, la troisième fonction qui en est une d'**Appui logistique** consiste à fournir des moyens ou exemples de projets de démonstration et d'activités d'éducation et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable. Cette dernière est elle aussi fort présente au Lac Saint-Pierre, tout particulièrement depuis une dizaine d'années, soit depuis la mise en place du Plan d'action Saint-Laurent I. En témoignent les nombreuses études commandées et réalisées par le monde universitaire, les divers paliers de gouvernements, les organismes de développement et de conservation et bon nombre d'autres intervenants. Cette dernière fonction peut et doit assurément compter, dans le cadre de ce plan, sur la coopération des milieux universitaire, collégial et scolaire présents au Lac Saint-Pierre.

Plus d'une soixantaine d'intervenants gouvernementaux, municipaux, communautaires et socio-économiques, agissent et interagissent au Lac Saint-Pierre. Souvent, les organisations responsables du développement régional et local et celles en faveur de la conservation ne sont pas sur la même longueur d'onde. À titre d'exemples, des études sur des sujets pourtant essentiels à la conservation et au développement du Lac Saint-Pierre sont faites sans concertation ou pire encore sans planification; des gestionnaires aussi importants que ceux qui planifient le développement de la voie de navigation ou des infrastructures portuaires locales ne communiquent que très occasionnellement avec les organismes de conservation; le développement touristique fait cavalier seul et ne réussit que très rarement à se

concerter sur une base régulière et planifiée; la pêche sportive tire à boulets rouges sur la pêche commerciale et vice versa; les observateurs d'oiseaux pestent contre les chasseurs de canards qui pourtant, investissent beaucoup dans la conservation de la faune. Les uns veulent conserver, les autres veulent développer. Tous veulent et font de leur mieux, à leur façon, au meilleur de leurs connaissances, pour le Lac Saint-Pierre. Malgré leurs façons de faire et leurs différends, tous les gestionnaires, toutes les organisations et tous les usagers s'entendent au moins sur une chose : le Lac Saint-Pierre avec ses caractéristiques uniques, ses usages de toutes sortes, son titre de réserve mondiale de la biosphère, mérite que tous ensemble nous nous penchions sur la recherche d'une solution à long terme axée sur la conservation et le développement durable.

La Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre souhaite proposer une solution innovatrice qui favorisera la cohésion, et de ce fait, le développement, la conservation et l'appui logistique concertée du Lac Saint-Pierre. Cette solution, croyons-nous, passe par la mise en place d'un mécanisme permanent de concertation ainsi que l'organisation de moyens d'information et de planification, rendus nécessaires face à la multitude d'usages présents au Lac Saint-Pierre. Ce mécanisme pourrait être accompagné d'un événement récurrent régional où l'ensemble des intervenants pourront s'exprimer. Ces réflexions permettront de bonifier et d'harmoniser les interventions en faveur de la protection et du développement du Lac Saint-Pierre. Tout comme la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, ce mécanisme deviendra lui-même un exemple de développement durable provincial, national et même mondial.

La mise en place de ce mécanisme de concertation permettra de consolider le changement de mentalité favorable à la protection de la biodiversité du lac Saint-Pierre, travail déjà bien amorcé par la démarche de reconnaissance de la région du Lac Saint-Pierre comme réserve mondiale de la biosphère. Favoriser la concertation auprès de divers groupes de décideurs, de gestionnaires, d'organisations et d'utilisateurs ne peut en effet que faciliter le travail et bonifier les interventions en faveur de la protection et le développement durable du Lac Saint-Pierre. La mise en place de ce mécanisme devrait donc nous permettre de se donner des objectifs communs qui nous guideront sur la voie du développement durable. En envisageant d'assurer la pérennité de la concertation, nous pourrions ainsi quantifier et qualifier les réalisations dans les divers domaines d'intervention au Lac Saint-Pierre.

Le tableau suivant illustre bien la multitude d'intervenants au Lac Saint-Pierre en regard des trois fonctions de la Réserve de la biosphère et la nécessité de se concerter afin de favoriser la cohésion et le succès des interventions.

Tableau I – Liste des divers intervenants au Lac Saint-Pierre en regard des trois fonctions

	Conservation	Développement	Appui logistique
Gouvernements			
Environnement Québec	X	x	X
Environnement Canada	X	x	X
Pêches et Océan Canada	X	X	X
MAPAQ	X	X	X
Tourisme Québec	X	X	x
MReQ	x	X	x
DEC Canada	x	X	x
Défense nationale	x	X	x
SCF	X	X	X
FAPAQ	X	X	X
MRC (5)	X	X	x
Municipalités (20)	X	X	x
Programmes			
SLV 2000	X	x	x
PNAGS	X	x	x
PCHE	X	x	x
Organismes			
CLD	x	X	x
SADC	x	X	x
TCEBR	X		x
FFQ	X	x	X
SCCN	X	x	x
FQF	X	X	X
SARCEL	X	x	X
ZIP	X	x	X
SABL	X	X	X
ST-BARTH./ MASKIN.	X	x	x
SOMICO	X	x	x
Coop. de solidarité	X	X	X
Associations			
Chasseurs	X	x	X
Pêcheurs sportifs	X	x	X
Pêcheurs commerciaux		X	
Plaisanciers	x	X	X
Navigation commerciale	x	X	x
Ornithologues	X	x	x
Tourisme	x	X	x
Enseignement			
Universités	x	x	X
Cégeps	x	x	X
Commissions scolaires	x	x	X
Centres de recherche	X	x	X

X- Fonction principale

x- Fonction subordonnée

V. Priorités principales de la réserve de la biosphère

Plusieurs activités traditionnelles telles la chasse, la pêche sportive, la pêche commerciale et la plaisance s'inscrivent dans l'historique de mise en valeur du lac. L'écotourisme en tant qu'axe de développement, amène inévitablement à s'interroger sur la nécessité d'une gestion intégrée de la ressource et de ses usages. Le Plan directeur de développement veut mettre en place un développement écotouristique du lac en harmonie avec les usages présents. Ce choix permettra de renforcer le projet de conservation déjà bien amorcé au Lac Saint-Pierre. Le Plan directeur, et la consultation élargie qui l'accompagnera, contribueront ainsi à saisir l'opportunité d'intégrer les usages de l'eau à l'offre écotouristique. Il abordera ainsi les interfaces entre cette offre et les usages de l'eau qui peuvent être moins compatibles avec le projet de conservation. Le Plan directeur inclura donc des recommandations sur la pratique de certains usages, qui visent à garantir les conditions de conservation. La pérennité de plusieurs usages au Lac Saint-Pierre repose essentiellement sur l'existence d'un milieu naturel de qualité, dont la protection est nécessaire à la viabilité à long terme de ceux-ci.

Il est essentiel de cesser d'aborder la conservation et le développement du lac Saint-Pierre de façon sectorielle. Depuis la reconnaissance du Lac Saint-Pierre comme réserve mondiale de la biosphère, et tout particulièrement devant le vaste chantier de concertation qui s'amorcera lors de la présentation du Plan directeur de développement écotouristique, le lac Saint-Pierre ne peut plus être vu et analysé que par des activités reliées à l'exploitation de la faune. Nous devons démontrer au Québec tout entier, et surtout à la face de la planète tout entière, que l'ensemble des usages et intervenants ont intégré dans l'exploitation et la gestion du lac Saint-Pierre la nouvelle dénomination de réserve de la biosphère. À titre d'exemple, la problématique de la pêche ne peut plus se résoudre par les voies habituelles et uniquement par une analyse sectorielle. Il ne faut plus, comme dans le cas précis de cette activité, proposer une solution qui origine des paliers supérieurs. Les ministères concernés ont échoué malgré les immenses efforts déployés depuis près de trente ans maintenant. Il faut aborder cette problématique de front et demander l'opinion de la population au Lac Saint-Pierre. Il faut oser proposer et analyser différentes avenues face à la problématique et cela afin de démontrer encore une fois que nous appliquons la nouvelle approche de notre réserve de la biosphère. C'est précisément ce que veut proposer la Coopérative de solidarité lors de la consultation élargie qui accompagnera la présentation du Plan directeur de développement écotouristique de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.

V.I. Priorités principales pour le développement durable

Le Plan directeur de développement écotouristique du lac permettra d'aborder l'exercice de concertation en relation avec les trois fonctions de la réserve de la biosphère. Il permettra la conservation des paysages, particulièrement les lieux d'exercice de l'activité écotouristique et les lieux attractifs de l'arrière-pays. Il permettra la conservation des écosystèmes, des espèces et de la biodiversité par l'harmonisation des usages présents. La coopération et l'adhésion des communautés riveraines aux recommandations du Plan directeur seront essentielles à un développement durable au Lac Saint-Pierre.

V.II. Priorités principales pour le renforcement des capacités

L'éducation, la formation et la recherche, par l'intégration d'activités de ce type dans l'offre écotouristique, permet d'envisager un intéressant appui scientifique au projet. Le Plan directeur envisage de recommander la mise en place permanente d'un centre de recherche qui pourrait être intégré à l'effort d'éducation. Faire participer le monde scientifique à l'éducation de la population

en intégrant les activités de recherche à l'offre écotouristique ne pourra que servir la conservation du lac Saint-Pierre. L'adhésion du monde de l'enseignement, tant des universités, des Cégeps et des commissions scolaires dans des projets d'éducation est primordiale en regard du projet de coopération. Ces acteurs peuvent et doivent interagir en faveur de la réserve mondiale de la biosphère.

VI. Rôles des partenaires de la réserve de la biosphère

Les partenaires de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre sont nombreux. Ce sont l'ensemble des intervenants, ministères et usagers qui interviennent dans l'une ou l'autre des trois fonctions de la réserve de la biosphère. Plusieurs d'entre eux posent ou poseront des gestes qui ont eu et auront encore longtemps une influence sur la réserve de la biosphère. Certains gestes ont été, sont ou seront favorables à la conservation et au développement de la réserve de la biosphère. D'autres gestes passés ont eu et ont encore des conséquences négatives sur la conservation et le développement du lac Saint-Pierre.

Afin de favoriser la conservation, le développement et l'appui logistique au Lac Saint-Pierre, il s'agit de reconnaître les partenaires de la réserve de la biosphère, de permettre leur adhésion aux trois fonctions de la réserve de la biosphère, d'intégrer ces mêmes fonctions aux usages et usagers présents tout en favorisant la concertation de tous et chacun.

« La coopération de tous est nécessaire à la conservation et au développement durable de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre ».

Voici quelques exemples du rôle des partenaires :

1. L'industrie maritime a reconnu l'importance de participer à l'effort de conservation en mettant en place une réglementation volontaire sur la réduction des navires dans le secteur de l'archipel du lac Saint-Pierre. Cette mesure vise la protection des rives contre l'érosion.
2. Le Regroupement des sauvaginaires du Lac-Saint-Pierre a mis en place un Programme d'éducation visant la relève. Ce programme enseigne, à une vingtaine de jeunes par année, la conservation de la faune, l'éthique du chasseur, les lois, les règlements et l'importance d'investir dans les habitats.
3. L'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel afin de perpétuer l'activité de la pêche sportive organise depuis plusieurs années un tournoi père/fils – mère/fille. Ce tournoi très populaire permet de conserver bien vivante la tradition de la pêche.

4. La Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère, dans le cadre des travaux en cours concernant le Plan directeur, a retenu de ne pas envisager d'hébergement dans le milieu insulaire et cela en dépit du fort potentiel économique. Ce geste démontre fort bien la préoccupation de conservation du milieu.
5. Les cours de navigation de plaisance donnés par l'Escadrille Richelieu contiennent maintenant un volet environnemental. Le but est d'intégrer à la pratique de la plaisance une préoccupation de conservation. Afin de sensibiliser plus largement les plaisanciers, plusieurs conférences à contenu environnemental se sont tenues grâce à ce même groupe ainsi qu'à la corporation Marina Saurel inc.
6. Le milieu de l'enseignement et de la recherche pourra et devra par divers projets s'intégrer dans la fonction d'éducation et d'appui logistique de la réserve de la biosphère.
7. Les municipalités seront appelées à réglementer la vitesse des embarcations de plaisance. Cette réglementation aurait comme but de protéger les rives contre l'érosion provoquée par les vagues des embarcations se déplaçant à des vitesses trop grandes. L'application de cette réglementation aurait également l'avantage de permettre une nette amélioration de la qualité de cet usage marquant au Lac Saint-Pierre.
8. Dans le cadre de son projet visant à retirer des obus du lac Saint-Pierre, la Défense nationale, qui a utilisé le lac comme champ de tir durant près de cinquante ans, devra se préoccuper des usagers. Pourtant, sa préoccupation de garantir la sécurité du secteur l'amène à envisager de restreindre les usages, une attitude qui peut contrevenir à la conservation des usages.
9. La Société de la faune et des parcs du Québec pourrait améliorer sensiblement la situation de la pêche sportive et commerciale et par conséquent de la ressource poisson au lac Saint-Pierre. Elle n'aurait qu'à démontrer, face à l'obtention du titre de réserve mondiale de la biosphère, une plus grande présence et répression auprès des actes de braconnage. La FAPAQ a quelque peu abandonné le lac Saint-Pierre ces dernières années. Il faudra qu'elle aussi démontre au Québec tout entier, et à la face de la planète tout entière, une plus grande préoccupation d'appliquer les règlements sur un plan d'eau reconnu comme patrimoine mondial et cela en lien avec les trois fonctions d'une réserve de la biosphère.
10. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doit reconnaître que le lac Saint-Pierre n'est plus un plan d'eau prioritairement dédié à la pêche commerciale. Il faut que ce Ministère réalise que les variations de niveaux d'eau, la migration obligée des populations de poissons occasionnée par d'extrêmes bas niveaux d'eau, la faible performance de certaines périodes de fraie printanière et finalement la multitude d'usages autres au lac Saint-Pierre font en sorte que ce plan d'eau ne peut plus être abordé de façon sectorielle. Il faudra que le MAPAQ, comme tous les ministères impliqués au lac Saint-Pierre, démontre au Québec tout entier, et à la face de la planète tout entière, son adhésion à la dénomination de réserve de la biosphère.
11. La Communauté Métropolitaine de Montréal possède une usine de traitement des eaux usées défectueuses. Ces eaux polluées apportent un taux de bactéries fécales inacceptables et empêchent la baignade au lac Saint-Pierre. Il faudrait remédier à cela et par conséquent permettre de retrouver un usage perdu.

VII. Outils pour la coordination des activités de la réserve de la biosphère

Depuis la commande du Plan directeur de développement, la Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère multiplie les efforts de coopération. De nombreuses conférences et réunions d'information se sont tenues depuis juin dernier, date de la cérémonie officielle de remise de titre et s'adressaient à des décideurs municipaux, des groupes environnementaux et à des usagers. Elles se sont tenues lors de réunions spécifiques sur la nécessité de la coopération ou lors de diverses réunions de planification sur le développement régional. C'est dans un contexte de coopération que la Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre a ajouté, à la démarche initiale, diverses rencontres qui se sont tenues au cours des derniers mois.

Les membres du conseil d'administration de la Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre proviennent d'organisations auxquelles est reconnue l'importance de la coopération. L'objectif premier de la constitution de la Coopérative de solidarité a été la coopération de tous dans la conservation et le développement de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre.

Dans les mois à venir, les efforts de coopération seront intensifiés avec la consultation élargie prévue lors de la présentation du Plan directeur de développement de la réserve de la biosphère. Ces consultations se tiendront par secteur du lac, auprès de différentes catégories d'utilisateurs ainsi qu'auprès de décideurs et organisations impliquées sur le territoire du Lac Saint-Pierre.

Dans les années à venir, et suite à l'appropriation du Plan directeur, la poursuite de la coopération sera essentielle à la réussite de notre projet. En fait, il faudra mettre en place des mécanismes de collaboration. Ces mécanismes passeront par la mise en place d'outils de coopération, d'un mécanisme permanent de suivi et de la reconnaissance des organismes présents sur le territoire. Ces étapes à venir seront cruciales pour le développement durable du Lac Saint-Pierre.

VIII. Initiatives ou projets proposés pour atteindre les buts prioritaires

Durant l'année qui vient, la réalisation du Plan directeur de développement accompagnée d'une consultation élargie des communautés riveraines du lac Saint-Pierre nous assurera la coopération essentielle à la réussite de notre projet.

D'ici trois ans, la mise en place d'un grand forum sur le lac Saint-Pierre avec comme thème les gestes posés par les communautés riveraines et organisations présentes en lien avec les trois fonctions de la réserve de la biosphère, nous apportera la réponse à l'adhésion de la collectivité à notre grande corvée de reconnaissance et de protection du lac Saint-Pierre.

IX. Choses apprises grâce à l'élaboration du Plan de coopération

Le travail accompli est des plus satisfaisants jusqu'à maintenant. L'ajout du Plan de coopération à la démarche initiale nous a permis d'élargir la vision de la Coopérative de solidarité et d'intégrer d'ores et déjà dans sa réflexion sur l'avenir de la réserve les préoccupations, interrogations et priorités de nombre de ses partenaires. Cette étape facilitera grandement l'adhésion au Plan directeur de développement écotouristique de la réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre par l'ensemble des intervenants au Lac Saint-Pierre.

X. Recommandations face à l'harmonisation des usages au lac Saint-Pierre

Il est recommandé que la réflexion sur l'harmonisation de l'ensemble des usages se poursuive dans le cadre de la démarche de consultation élargie sur le Plan directeur de développement et le Plan de coopération de la Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre. Cette consultation élargie implique la coopération et la concertation de tous dans ce vaste chantier qui n'a qu'un seul but : la conservation des usages et de la ressource.

En fait tout se résume dans ce court mais important corollaire :

« Favoriser la conservation, le développement et l'appui logistique de cet exemple de développement durable pour la pérennité des usages et de la biodiversité en concertation avec le milieu ».